TD15

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
BP 37 / 45 – Libreville

Date de réception et cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

TAXE SUR LES IMMATRICULATIONS PERSONNALISEES

Exercice : Mois :

N° du contribuable : |__|__|__|__|__|__|__|__|
(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

1 – Identification du contribuable		Cadre réservé à l'administration
Raison sociale : Sigle : Boîte postale	Ville :	
Téléphone :	Télécopie :	
Adresse e-mail :	Site Internet :	
	Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐
		(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Détermination de l'impôt à payer

Nature des immatruculations	Tarifs	Nombre de caractères	Montant de l'impôt	Code nature
- immatriculations personnalisées pour 3 caractères	1 000 000 FCFA			
- immatriculations personnalisées pour chaque caractère supplémentaire	500 000 FCFA			
Montant total des droits				

3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèces (si <500.000 FCFA) : ☐
- chèque (si <100 000.000 FCFA) : ☐ n° de chèque:

Banque :

- virement : (si ≥100 000.000 FCFA) : ☐ date :
  IBAN
  SWIFT

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû
Date limite de dépôt (art.17 et 18 de la LFR 2018I) : le 20 de chaque mois